



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES

Direction Juridique et Conformité

Monsieur Clément POURÉ

Envoi par courriel :

dada+request-1176-ff53cb35@madada.fr

Amiens, le

11 AOUT 2021

Service Juridique
Unité Conseil Contentieux Conformité

Affaire suivie par : Pauline HOSTEN
Objet : Votre demande du 5 juillet 2021

Monsieur,

Par courriel du 5 juillet 2021, vous sollicitez la communication de documents administratifs, dont vous dressez la liste suivante :

- « - l'ensemble des études d'impacts réalisées depuis 2012, relatives à la vidéoprotection et à l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle en lien avec la vidéoprotection, sur votre commune ;*
- les dossiers de demandes d'autorisation préalable à l'installation d'un système de vidéoprotection adressés par votre collectivité à la commission départementale de vidéoprotection de votre département ;*
- la liste, si elle existe ou peut-être extraite à l'aide d'un traitement automatisé d'usage courant, des caméras présentes sur votre commune ;*
- la liste, si elle existe ou peut-être extraite à l'aide d'un traitement automatisé d'usage courant, des logiciels utilisés dans le cadre du traitement des données de vidéoprotection par votre commune ;*
- la liste, si elle existe ou peut être extraite par un traitement automatisé d'usage courant, des entreprises fournissant ou ayant fournis des prestations de vidéoprotections et/ou des logiciels de traitement automatique d'image à votre commune ;*
- les contrats et conventions de partenariats entre votre commune et ces entreprises ;*
- les contrats et/ou conventions de partenariats entre votre commune et l'entreprise Edicia ;*
- les contrats et/ou conventions de partenariats entre votre commune et l'entreprise commercialisant auprès de votre commune des logiciels Edicia ;*
- les documents techniques en votre possession relatifs au fonctionnement des logiciels édité par l'entreprise Edicia utilisé sur votre commune ;*
- tout document, rapport, note ou compte-rendu relatif à ces dits logiciels ;*
- s'ils existent, les échanges, courriels et courriels (sic) entre votre commune et l'entreprise Edicia,*
- la liste, si elle existe ou peut être extraite par un traitement automatisé d'usage courant, des données utilisées par les logiciels Edicia utilisés sur votre commune ;*
- les documents techniques en votre possession relatifs au fonctionnement de la plateforme Citizen ;*
- tout document, rapport, note ou compte-rendu relatif au fonctionnement de la plateforme Citizen ;*
- le registre RGPD relatif aux données traitées par la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique et/ou les services en charge de ces missions pour votre commune ;*
- les divers documents transmis à la CNIL ou établis par elle, notamment en ce qui concerne les garanties apportées à la protection des données personnelles, concernant l'utilisation de la vidéoprotection sur votre commune, l'utilisation du logiciel Edicia et les expérimentations actuellement menées sur votre commune ;*

- l'ensemble des échanges, courriers et mails, entre votre collectivité et la CNIL, concernant l'utilisation de la vidéoprotection sur votre commune, l'utilisation du logiciel Edicia et les expérimentations actuellement menées sur votre commune. »

La densité de cette demande et le volume des documents sollicités supposent la réalisation par la collectivité d'un travail conséquent d'identification et de collecte des pièces, ainsi que d'analyse de leur caractère communicable (voire d'occultation ou de disjonction de certaines mentions), qui ne peut raisonnablement être effectué dans le délai d'un mois prévu par l'article R. 311-13 du code des relations entre le public et l'administration.

L'instruction de votre demande est toutefois en cours et sera achevée dans les meilleurs délais. Une réponse ultérieure, précisant les modalités de communication des éléments souhaités, vous sera adressée dès que tous les documents communicables susceptibles de répondre à votre demande auront été rassemblés.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe


Christelle FAIRIER